

R. CLERMONT

DEPOSE

La Guadeloupe et ses Dépendances

NOTIONS DE GÉOGRAPHIE

DEPOSE

PRÉFACE

DE

M. E. PRIGENT

Agrégé d'Histoire et de Géographie
Inspecteur d'Académie

Chef du Service de l'Instruction publique de la Guadeloupe



*Ouvrage adopté par la Colonie
pour les Etablissements scolaires publics*

MANIOC.org

Archives départementales de la Guadeloupe

Don de
M. Roland Silvie

5 juillet 1979

R. CLERMONT

La Guadeloupe et ses Dépendances

NOTIONS DE GÉOGRAPHIE

PRÉFACE

DE

M. E. PRIGENT

Agrégé d'Histoire et de Géographie
Inspecteur d'Académie

Chef du Service de l'Instruction publique de la Guadeloupe



*Ouvrage adopté par la Colonie
pour les Etablissements scolaires publics*

MANIOC.org

Archives départementales de la Guadeloupe

2^e édition

PREFACE

Familles et éducateurs se plaignent bien souvent des variations ou des augmentations que subissent les programmes scolaires. Mais dans l'enseignement, plus encore peut-être que dans tous les autres domaines de l'activité humaine, la stagnation conduit fatalement à la routine et à la décrépitude. Et, au surplus, tous ceux qui se préoccupent d'apporter le plus de lumière possible aux esprits juvéniles ne peuvent que se féliciter de voir introduire dans les études de nos enfants des matières nouvelles, lorsque ces dernières contribuent à donner aux élèves une vue plus large et plus juste du monde qui les entoure.

Tel est le cas de la géographie régionale. Depuis quelques années, elle s'est taillé une place honorable dans tous les programmes de géographie. Elle sert, en particulier, de couronnement aux leçons de géographie de notre enseignement primaire. Mais pour que cette étude nouvelle porte tous ses fruits, il ne faut pas qu'elle fasse montre d'une ambition exagérée : la région ne doit pas comprendre un vaste ensemble territorial groupé par des affinités physiques ou économiques, mais seulement le « pays » (pris dans le sens large du mot) où vit l'enfant, et qu'il peut parcourir sans difficultés excessives dans ses déplacements individuels ou familiaux. Pour un petit Normand, la région n'est pas l'ensemble du Bassin Parisien, mais la Normandie ; pour un petit Guadeloupéen, la région n'est pas constituée par les Antilles françaises, mais par la seule Guadeloupe.

Dans ce cadre ainsi nettement défini, on pourra composer un tableau qui sera pour l'enfant une réalité, et concrétisera

des notions qui auraient pu, jusqu'alors, demeurer abstraites ou imprécises. Les traits physiques de la région, sa vie humaine, son activité économique, ses mœurs, ses coutumes, ses traditions se succéderont sous les yeux de nos élèves dans un film agréable, vivant et coloré.

Mais un pareil enseignement ne va pas sans présenter, pour les maîtres, des difficultés dont il serait vain de méconnaître l'importance particulièrement pour la Guadeloupe. Ce n'est pas que la documentation manque. Depuis les magistraux travaux de Jules Ballet, historiens et géographes locaux et métropolitains se sont penchés sur les réalités physiques et économiques de cette partie tropicale de la France. Mais, trop souvent, nos instituteurs ne peuvent se procurer ces études ou manquent du temps ou des moyens matériels nécessaires pour les mettre en œuvre.

Aussi, faut-il grandement louer un de nos jeunes maîtres guadeloupéens, M. Clermont, d'avoir pu réussir à mener à bien, dans les temps si difficiles que nous traversons, la réduction et l'édition d'une géographie de la Guadeloupe à l'usage des élèves de nos écoles primaires. Ce petit ouvrage, modeste par son volume, mais riche de matière, apportera à tous les jeunes Guadeloupéens des notions utiles et précises sur leur pays.

En facilitant, sur le plan géographique, la tâche de ses collègues, M. Clermont accomplit une œuvre fort utile. Elle l'est plus encore sur le plan guadeloupéen et national : n'est-il pas vrai, en effet, que l'on n'aime vraiment d'une affection raisonnée et durable que ce que l'on connaît bien ! En connaissant mieux, par l'étude de sa géographie régionale, leur pays natal, son importance, ses possibilités d'avenir, les jeunes Guadeloupéens s'attacheront encore davantage à lui.

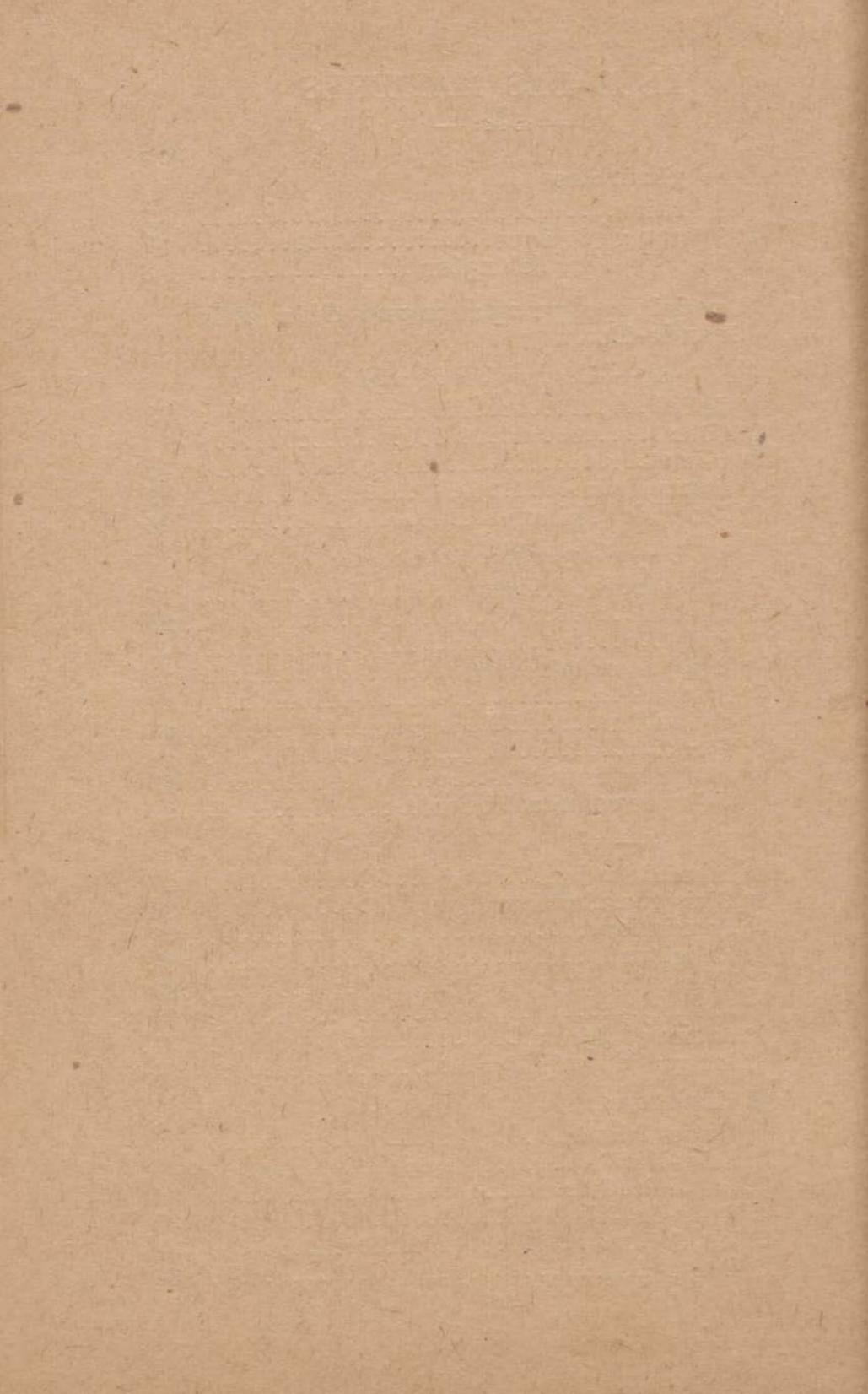
Comprenant mieux aussi comment la Guadeloupe, contribuant pour la part qui lui incombe à la vitalité de la France, reçoit de celle-ci, en échange, un très large appui fraternel qui guide son labeur et assure leur commun destin, les élèves aimeront encore davantage, s'il se peut, la Mère Patrie lointaine.

Ainsi se trouvera une fois de plus vérifiée, grâce à l'heureuse initiative d'un maître guadeloupéen qui a droit à toute notre reconnaissance, la justesse de ces lignes de l'écrivain Henri Lavedan : « L'amour du clocher est l'école primaire du patriotisme. »

E. PRIGENT.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
I — Notions générales	
1° Situation.....	7
2° Aperçu géologique.....	7
3° L'archipel guadeloupéen.....	8
II — La Guadeloupe proprement dite et la Grande-Terre	
A — <i>Géographie physique</i>	
1° Relief.....	8
2° Côtes.....	11
3° Climat.....	12
4° Cours d'eau.....	13
5° Zones de végétation.....	16
B — <i>Géographie économique</i>	
1° Ressources agricoles.....	17
2° Cheptel.....	20
3° Pêche.....	21
4° Ressources minérales.....	21
5° Industrie.....	22
6° Commerce.....	23
7° Ports.....	24
8° Phares et feux.....	25
9° Voies de communication.....	26
C — <i>Géographie humaine</i>	
1° Administration.....	27
2° Divisions administratives.....	28
3° Population.....	28
4° Religions.....	29
5° Villes et communes.....	29
6° Justice.....	31
7° Armée et Marine.....	31
8° Instruction publique.....	31
III — Les dépendances	
1° Marie-Galante.....	32
2° Saint-Martin.....	33
3° La Désirade.....	34
4° Saint-Barthélemy.....	35
5° Les Saintes.....	36
6° Petite-Terre.....	36



LA GUADELOUPE ET SES DEPENDANCES

I — Notions générales

1° SITUATION. — La Guadeloupe fait partie du groupe d'îles s'étendant face à l'Amérique Centrale, de la presqu'île du Yucatan (Mexique) au golfe de Paria, sur la côte Nord-Ouest du Vénézuéla.

On distingue, dans ce groupe : au Nord, les Grandes Antilles ; au Sud, les Petites Antilles.

La Guadeloupe se trouve presque au sommet de ces dernières, entre 15° 59' 30" et 16° 14' 12" de latitude Nord, et entre 63° 51' 52" et 64° 4' 22" de longitude Ouest.

Elle est baignée : à l'Est, par l'Océan Atlantique ; à l'Ouest, par la mer des Antilles ou mer Caraïbe, et est séparée : au Nord, par le canal de Montserrat des îles anglaises de Montserrat et d'Antigue, et, au Sud, par le canal de la Dominique de l'île de même nom, également possession britannique.

2° APERÇU GÉOLOGIQUE. — On admet généralement qu'à la place qu'occupent maintenant les Antilles et la mer des Antilles se trouvait, à l'époque primaire, un vaste continent qui reliait les deux Amériques.

A l'ère secondaire et à l'ère tertiaire, de profonds changements s'y seraient opérés.

Après l'écroulement du continent et la formation du golfe du Mexique et de la mer des Antilles, des épanchements volcaniques, recouvrant les débris du continent primaire, auraient servi de socle aux dépôts de l'ère secondaire.

A l'ère tertiaire, les bouleversements continuent : des éruptions, des plissements accompagnés de séismes violents auraient provoqué : là, des exhaussements ; ailleurs, des effondrements. (1)

(1) A la Guadeloupe proprement dite, le travail volcanique se manifeste encore, de nos jours, par les cratères de la Soufrière, les salses et fumerolles de l'Echelle, et, sur la côte occidentale, à Bouillante, par de petites fumerolles qui s'ouvrent à fleur de terre et dégagent des vapeurs sulfureuses brûlantes jusqu'à plusieurs mètres dans la mer.

Enfin, à l'ère quaternaire, le socle primitif, déjà profondément modifié, aurait été recouvert, en certains endroits, par d'épaisses couches de sédiments marins.

Cet aperçu géologique nous permet de comprendre les différences, quant à la nature du sol et au relief, qui existent entre les îles de l'archipel guadeloupéen.

3° L'ARCHIPEL GUADELOUPÉEN. — L'archipel guadeloupéen, d'une superficie totale de 1.780 kilomètres carrés, comprend, outre la Guadeloupe proprement dite et la Grande-Terre, qui ne sont séparées que par un étroit bras de mer (la Rivière Salée), six dépendances.

Ce sont, en suivant l'ordre décroissant de leur superficie :
Marie-Galante,
Saint-Martin (dont une partie appartient à la Hollande),
la Désirade,
Saint-Barthélemy,
le groupe des Saintes (Terre-de-Haut, Terre-de-Bas, etc.)
et la Petite-Terre.

Alors que la Guadeloupe proprement dite et les Saintes appartiendraient à la chaîne de cratères éruptifs et de montagnes volcaniques dont la constitution remonte vraisemblablement à l'ère tertiaire, la Grande-Terre, Marie-Galante, la Désirade et la Petite-Terre relèveraient du groupe d'îles apparues à l'ère quaternaire, lors des dépôts de sédiments marins sur le continent primitif.



II - La Guadeloupe proprement dite et la Grande-Terre

A — GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

1° RELIEF. — *a)* La Guadeloupe proprement dite, ou Basse-Terre, est d'origine volcanique. Notons cependant, au Nord-Ouest, l'apparition du socle primitif primaire et les étroites bandes calcaires de Petit-Bourg, sur la côte orientale, et de Grand'Anse et de Vieux-Fort, au Sud.

C'est un massif montagneux de forme elliptique, orienté du Nord-Nord-Ouest au Sud-Sud-Est, long de 46 kilomètres de la Pointe Allègre à celle du Vieux-Fort, et dont la plus grande largeur atteint 27 kilomètres.

Sa superficie est de 946 kilomètres carrés.

La partie orientale, qui comprend de vastes plaines et des plateaux s'abaissant en pente douce, a des côtes peu accidentées. Du Nord-Ouest au Sud, une chaîne volcanique longe la côte occidentale. Ce versant, tombant brusquement, forme des falaises abruptes qui rendent le littoral inhospitalier.

Les sommets de cette chaîne aux ramifications latérales importantes sont, pour la plupart, des volcans éteints.

Les principaux sont, du Nord au Sud :

Le piton de Sainte-Rose (356 mètres d'altitude), le Dos-d'Ane (620 mètres), cratère secondaire, les mornes Guyonneau (700 mètres) et de la Belle-Hôtesse (782 mètres), le Baille-Argent (610 mètres) et la Couronne (800 mètres), qui irradient leurs énormes contreforts à partir de la Grosse-Montagne, volcan éteint de 730 mètres d'altitude, comme les rayons d'une roue autour de leur axe.

Presque au centre de l'île, les pitons jumeaux des Deux-Mamelles (719 mètres et 773 mètres) atteignent 24 kilomètres de diamètre à leur base, avec : au Nord-Ouest, le Sommet-à-la-Touffe (759 m.) ; au Sud, les Sauts de Bouillante (1.122 m. et 1.054 m.) ; à l'Est, les hauteurs de Petit-Bourg et le mont Saint-Jean.

Le massif du Sans-Toucher, centre du système orographique de la Guadeloupe, comprend, outre le Grand, le Moyen et le Petit Sans-Toucher (1.480 mètres, 1.250 mètres et 1.088 mètres) : les mornes Moustique et Incapable, le Matéliane ou morne Gourbeyre, le Morne-à-Mitre et, un peu plus à l'Ouest, le Bel-Air ou mont Merwart (861 mètres).

Ces sommets constituaient, jadis, la partie inaccessible de l'île. Ils sont maintenant longés ou traversés par la trace Victor Hugues qui réunit, par le centre de l'île, Saint-Claude et Petit-Bourg.

Au massif de la Soufrière se rattachent la Grande-Découverte ou morne de l'Observatoire (1.260 mètres), le morne Thibault ou Nez-Cassé, les mornes Goyavier, Madéclaire, Amic (1) et Carmichaël, l'Echelle (1.367 mètres), cône brûlé présentant de nombreuses fentes par où s'échappent des vapeurs sulfureuses brûlantes (salses et fumerolles de l'Echelle), la Citerne (1.140 mètres) dont le cratère éteint est occupé par le lac Flammarion, le plateau du Palmiste et le plateau du Matouba qui s'allonge vers le Sud-Ouest.

(1) ou morne de la Commission.

La Soufrière (1.484 mètres), est le point culminant de la Guadeloupe. C'est un cône trachitique surmonté de deux pitons, dont le sommet, un plateau accidenté de 350 mètres de diamètre, est parcouru de nombreuses fentes et semé de blocs isolés ruiformes. La température, qui peut descendre jusqu'à 0° pendant la nuit, est, en moyenne, de 12°. Les principaux cratères sont : le cratère du Nord, le cratère du Sud, et le cratère Napoléon créé par l'éruption de 1836 ; c'est le plus actif. Ces cratères émettent des vapeurs aqueuses sulfureuses de 110° (cratère Napoléon) et de 83° (cratère du Nord) qui tapissent de soufre leurs parois. La production de soufre, tantôt imprégné dans les roches, tantôt déposé à l'état de concrétion aux bouches des cratères, serait, d'après l'ingénieur civil Mercier, d'environ 2.800 kilogrammes par an (1). Les dernières éruptions de la Soufrière eurent lieu en 1799, en 1836 et en 1843. Il n'y eut pas d'émission de lave.

La Soufrière est un volcan ancien et peu actif, avec quelques possibilités peu nombreuses d'une reprise d'activité.

Le Trou-au-Chien, qui s'élève à 440 mètres sur la côte sud-est, se rattache, avec le piton L'Herminier (1.130 m.), au massif de la Madeleine (1.050 mètres).

L'extrémité méridionale de la chaîne est constituée par un contrefort de la Soufrière à laquelle elle se relie par le col de Gourbeyre et le plateau du Palmiste. Elle se dirige isolément vers l'extrême Sud de l'île, et comprend : le mont Caraïbe (698 mètres), le morne Citronnier, les Gobelins, les mornes du Dos d'Ane et le Houëlmont, volcan éteint de 424 mètres d'altitude.

Le Houëlmont, beaucoup plus jeune que la Soufrière, est, comme la Citerne, caractérisé par la présence d'un lac dans son cratère.

Le professeur Lacroix estime pouvoir rattacher la Citerne et le Houëlmont au type peléen ou cumulovolcanique. Ces montagnes seraient plus dangereuses que la Soufrière et demanderaient une surveillance plus active.

b) L'étroit bras de mer qui sépare la Guadeloupe proprement dite de la Grande-Terre : la Rivière Salée, est ainsi nommé à cause de sa grande ressemblance avec un cours d'eau. Longue de 4.700 mètres et d'une largeur variant

(1) Cette évaluation date de la période d'activité fumerollienne intense qui suivit l'éruption de 1836.

entre 30 mètres et 120 mètres, la Rivière Salée a une profondeur moyenne de 6 mètres. Elle n'est navigable que pour les navires d'un très faible tonnage, à cause des palétuviers qui croissent sur ses bords et des hauts fonds qui se dressent devant chacune de ses extrémités.

Elle traverse une région de transition au sol mi-calcaire, mi-volcanique : la région isthmique, qui est d'origine récente.

c) D'une superficie de 566 kilomètres carrés, la Grande-Terre s'inscrit, à l'est de la Rivière Salée, dans un triangle de 48 kilomètres de base et de 28 kilomètres de hauteur, dont les sommets seraient : au Sud-Ouest, la Pointe-à-Pitre ; au Sud-Est, la Pointe des Châteaux, et, au Nord, la Pointe de la Grande Vigie.

La Grande-Terre est d'origine sédimentaire. On y trouve des intercalations volcaniques (tufs, latérites, sables, etc.), mais les terrains sont, pour la plupart, des calcaires de dureté variable recouvrant les formations éruptives du socle ancien.

La Grande-Terre comprend une partie centrale basse, marécageuse par endroits, la plaine de Grippon, avec des mornes de 40 mètres d'altitude au maximum (mornes de Petit-Canal), dominée par des buttes morcelées s'inclinant en pente douce vers la dépression centrale. Au Nord, le Rond-Point de Cadou culmine à 85 mètres ; au Sud, les Grands-Fonds alternent avec des mornes dont le plus élevé est, avec le morne Calvaire (108 mètres), le mont Masselas (120 mètres).

2° **COTES.** — Les côtes de la Guadeloupe proprement dite, peu découpées et mal abritées, se développent sur près de 180 kilomètres.

Le versant occidental, ou côte Sous-le-Vent, de la Pointe Allègre, au Nord, à la Pointe du Vieux-Fort, au Sud, domine par une chaîne montagneuse, comprend une série de falaises abruptes et de mornes côtiers. Les ports de ce versant inhospitalier ne sont généralement constitués que par un simple infléchissement de la côte.

Le versant oriental, ou côte du Vent, de la Pointe du Vieux-Fort à la Rivière Salée, protégé par des récifs de coraux parallèles au littoral, n'est guère plus favorable à la navigation. La côte n'offre aux navires que de rares mouillages coupés à travers les récifs.

Le versant Nord, de la Rivière Salée à la Pointe Allègre,

est barré par un banc corallien aux passes profondes, mais étroites et sinueuses, et un chapelet d'îlots : Ilet à Kahouanne, Tête à l'Anglais, Ilet Blanc, Ilet Fajou, Ilet Caret, Ilet Christophe, etc., qui encombrent le Grand Cul de Sac Marin.

Les côtes de la Grande-Terre se développent sur 264 km.

La côte méridionale, qui s'étend du Petit Cul de Sac Marin, partie marécageuse d'origine sédimentaire, à la Pointe des Châteaux, éperon basaltique de 6 kilomètres de long, est, tour à tour, basse et élevée. Elle est protégée par une barrière de récifs.

Le versant occidental, bordé de marécages jusqu'à Port-Louis, offre la large baie de Petit-Canal. De Port-Louis à l'Anse-Bertrand, le littoral est doté d'une riche végétation, puis il redevient marécageux et se termine par une série de falaises grises et nues à la pointe septentrionale de la Grande Vigie.

La côte orientale, marquée par le golfe à peine dessiné du Moule, est dominée, au Nord, par des buttes crayeuses, puis elle s'abaisse et forme une plage rocheuse, puis sablonneuse qui se prolonge jusqu'aux rochers de la Couronne. De là à la Pointe des Châteaux, la côte est de nouveau rocheuse.

3° CLIMAT. — La Guadeloupe, bien que située dans la zone tropicale, a un climat relativement doux. La chaleur y est supportable. Sur le littoral, la température moyenne est de 26° centigrades, et le maximum de son élévation varie, suivant la saison, entre 30 et 32° à l'ombre et le minimum entre 20 et 22°. A l'intérieur, à 510 mètres d'altitude, la moyenne des maxima n'est plus que de 27°,5 et celle des minima 18°. La chaleur est tempérée par deux brises régulières et alternatives : la brise de mer, qui souffle vers l'intérieur, du lever au coucher du soleil, et s'accroît à mesure que le soleil monte à l'horizon, et la brise de terre, qui commence à souffler entre dix-huit et dix-neuf heures, et dure presque toute la nuit.

Les mois de juillet, août et septembre sont les plus chauds ; les mois les plus frais sont ceux de décembre, janvier et février.

« Pour ceux qui n'examinent que superficiellement, il n'y a, dans les Isles Antilles, qu'une seule saison distincte du reste de l'année. Elle est connue sous le nom

d'hivernage, et comprise à peu près entre la mi-juillet et la mi-octobre. » (1)

« En réalité, deux saisons partagent l'année ; l'une, plus fraîche et plus sèche, de décembre à mai, pendant laquelle la végétation se repose, certains arbres se dépouillent de leurs feuilles ; l'autre, plus chaude et plus humide, de juin à novembre, époque des pluies et des chaleurs, causes de la fécondité exubérante de la végétation. Cette dernière période est partagée par les trois mois de l'hivernage, de juillet à octobre, époque des pluies diluviennes et d'ouragans parfois dévastateurs. » (2)

Les pluies sont plus fréquentes et plus abondantes à mesure que l'on s'éloigne de la côte et que l'altitude augmente. La moyenne des pluies annuelles, qui n'est que de 1 m. 30 à Pointe-à-Pitre (160 jours de pluies), oscille entre 4 m. 10 et 4 m. 50 (260 à 270 jours de pluies) à Saint-Claude (altitude : 510 mètres), et atteindrait 10 mètres à la Soufrière (1.484 mètres d'altitude).

L'intensité de l'humidité de l'atmosphère varie d'après la direction des vents.

Le vent du Nord, sec et froid, souffle pendant les mois de novembre, décembre, janvier, février. Il suit la route du Nord vers l'Est.

Le vent du Sud, qui règne de juillet à octobre, oscille entre l'Est et l'Ouest. Il est chaud et humide et produit une abondance de vapeurs qui voilent l'horizon de brumes.

Les vents d'Est ou alizés varient du Nord-Est au Sud-Est. Ils dominent pendant les trois quarts de l'année. Ils sont réguliers et atténuent la température.

Les vents d'Ouest, qui poussent une brume blanchâtre, soufflent rarement et sont moins constants que les autres. Ils s'éloignent dans leurs variations beaucoup plus du Nord que du Sud.

4^e COURS D'EAU. — La Guadeloupe proprement dite, l'« Ile aux belles eaux », est dotée d'un système dense de près de 80 cours d'eau. A proprement parler, ce ne sont, pour la plupart, que de courtes rivières à caractère torrentiel, plus pittoresques qu'utiles (Cascades du Galion, Chutes du Carbet, etc.). Les rares qui soient navigables

(1) Thibault de Chanvallon.

(2) Jules Ballet.

ne le sont qu'aux abords immédiats de leur embouchure, et ne sont accessibles qu'aux barques et aux chalands de faible tirant d'eau. Elles jouent cependant un rôle assez important dans la vie économique du Nord de la Guadeloupe.

Les principales rivières sont, du Nord au Sud :

a) Sur le versant occidental :

la rivière Deshaies,

la rivière Ferry,

la rivière Baille-Argent,

la rivière Caillou, formée par la réunion du Bras du Nord et du Bras du Sud,

la rivière de la Petite Plaine,

la rivière de la Grande Plaine,

la rivière Colas,

la rivière Lostau,

la rivière Bourceau,

la rivière Beaugendre,

la Grande Rivière des Vieux-Habitants : c'est un torrent impétueux et violent qui prend sa source au Sud-Ouest du Matéliane, au pied du morne Pouzolz, et se jette dans la mer à la Pointe des Habitants,

la rivière Plessis, qui reçoit les eaux de la rivière Boreau, issue des Sauts de Bouillante,

la rivière du Baillif,

la Rivière-des-Pères ; longue de 12 kilomètres, elle est formée par la réunion de la rivière Saint-Louis et de la rivière Noire. La rivière Saint-Louis naît à 960 mètres d'altitude, dans la savane aux Ananas, au Sud-Ouest du Grand Sans-Toucher ; après avoir reçu les eaux de la rivière Rouge, elle rejoint la rivière Noire, qui prend sa source à 1.270 mètres d'altitude, au flanc sud-ouest de la Soufrière,

la Rivière-aux-Herbes (6 kilomètres), qui naît à 495 mètres d'altitude, au pied du morne Houël, et finit son cours à Basse-Terre,

la rivière du Galion (12 kilomètres) ; elle naît à 1.115 m. d'altitude, au pied de la Soufrière ; elle reçoit, à gauche, la Matylis et la Ty ; à droite, le Gommier,

la rivière Sence (4 kilomètres), qui prend sa source au Val-Kanaërs et reçoit le Langoustoure ;

b) Sur le versant nord :

la rivière du Vieux-Fort,

la rivière du Petit-Fort,

la rivière Madame,

la rivière la Ramée,
la rivière Salée (à ne pas confondre avec le bras de mer de même nom),

la Viard, qui est navigable sur 1 km. 500,
la rivière à Moustique, qui l'est sur 1 kilomètre environ,
la Grande Rivière à Goyave ; avec ses 20 kilomètres, c'est la plus importante des rivières de la Guadeloupe. Elle naît au mont Bel-Air, ou mont Merwart, et a comme principaux affluents : le Bras Droit, le Bras Saint-Jean, le Bras du Sable et la Petite Rivière. Elle se jette dans le Grand Cul de Sac Marin et est accessible, sur une longueur de 7 km. 300, aux navires de petit tonnage,

la rivière du Lamentin
et la rivière Bon-Goût, toutes deux navigables sur près d'un kilomètre ;

c) Sur le versant oriental :

la rivière du Coin,
la Lézarde, qui prend sa source au morne Moustique ; elle reçoit la Trinité, à 3 kilomètres de son embouchure, et devient alors navigable,

la Moustique, qui reçoit la rivière Palmiste,
la Goyave,

la rivière Sainte-Marie. C'est à son embouchure que débarqua Christophe Colomb en 1493,

la Grande Rivière de la Capesterre (14 kilomètres), qui naît au pied du Sans-Toucher et se divise en deux bras qui encerclent une vaste plaine : l'Îlet Pérou, puis, ayant reformé son cours, à 800 mètres à peu près du rivage, elle reçoit la rivière Pérou,

la rivière des Pères,

la rivière du Grand Carbet, longue de près de 11 kilomètres, qui prend sa source à 1.200 mètres d'altitude, au flanc de la Soufrière. Elle reçoit, à droite, la Grosse Corde, et se jette, près du bourg de la Capesterre, à l'anse La Fontaine,

la rivière Saint-Sauveur (5 kilomètres) ; elle naît au pied du morne Colin-Moudong,

la rivière Bananier (4 kilomètres), qu'alimente le Grand-Etang,

la rivière du Trou-au-Chien (4 kilomètres), qui prend sa source dans les gorges du massif de la Madeleine,

la rivière du Petit Carbet (8 kilomètres) ; son cours est entrecoupé de belles cascades. Elle reçoit, à droite, la ravine des Cinq, et, à gauche, la ravine Boudoute,

la rivière de Grand'Anse, de même longueur que la précédente. Ces deux derniers cours d'eau naissent au pied de la Citerne.

La Grande-Terre n'a que de rares cours d'eau. Cette absence de rivières est due à son relief très peu accentué et à la grande perméabilité de son sol.

Les principaux cours d'eau sont :

a) Sur le versant occidental :

le Grand Canal ou canal Faujas, qui se jette au Nord du bourg de Petit-Canal,

la rivière des Coudes, que double le canal des Rotours. Ce dernier, navigable jusqu'au bourg de Grippon, est utilisé pour le transport du sucre ;

b) Enfin, sur la côte orientale : la rivière d'Audoin ou rivière du Moule.

Les autres cours d'eau ne sont que des ravins à sec pendant la plus grande partie de l'année et que transforment en torrents les grandes pluies de l'hivernage.

5° ZONES DE VÉGÉTATION. — I. — On distingue, à la Guadeloupe proprement dite, trois zones principales de végétation :

1° La zone inférieure, de 0 à 500 mètres d'altitude, qui présente différents types de flore :

a) la flore littorale, d'aspect désertique (cactées, latex), sur la côte occidentale où les vents dominants sont chauds et secs.

La côte orientale et celle du Nord, plus humides, ont une végétation plus riche : prairies, fourrés d'arbres et d'arbustes ;

b) la flore de la zone cultivée : canne à sucre, bananier, caféier, cacaoyer, cultures vivrières et fruitières, plantes d'ornement, etc. ;

2° la zone moyenne, de 500 à 1.000 mètres d'altitude, occupée par la forêt.

La forêt primaire n'existe que dans les parties les plus élevées. De 500 à 750 mètres, on ne trouve qu'une forêt dégradée qui entoure la forêt primaire ; parfois même, la culture y est entreprise, ainsi au Matouba (St-Claude), à La Regrettée et aux Concessions Schœlcher (Trois-Rivières) ;

3° la zone supérieure, de 1.000 à 1.484 mètres d'altitude.

A mesure que l'altitude augmente, la forêt primaire se dégrade et fait place à une forêt rabougrie, puis à la savane et aux mousses et aux lichens.

II. — La région isthmique a une végétation caractéristique. Dans cette zone d'origine récente, au littoral marécageux, poussent des arbres riches en matières colorantes et en tanin : palétuviers, mangles, etc.

III. — La Grande-Terre présente, au point de vue de la végétation :

1° une région littorale madréporique, à végétation adaptée au milieu salin et sec ;

2° une région de plateaux et de mornes calcaires couverte de cultures : canne à sucre, vivres, etc., avec, çà et là, des buissons et quelques bouquets d'arbres.

B — GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

1° **RESSOURCES AGRICOLES.** — Abondamment arrosée et jouissant d'un climat exceptionnel, la Guadeloupe est d'une très grande fertilité. Son sol serait, d'après le capitaine Bouïnais, dix-huit fois plus actif que celui de la France.

En 1935, sur une superficie totale de 178.000 hectares, les cultures occupaient 58.300 hectares, les bois et les forêts 35.000 et les savanes 26.500.

En 1941, les terres cultivées s'étendaient sur 66.100 hectares, soit, en six ans, une augmentation de plus de 13 %.

Les cultures les plus importantes sont celles de la canne à sucre, de la banane, du café, du cacao et les cultures dites vivrières.

La **canne à sucre** couvre plus de la moitié de la superficie cultivée (36.800 hectares en 1941). Son exploitation constitue la principale source de richesse de la Guadeloupe. Les plus grandes plantations se rencontrent à la Grande-Terre : Morne-à-l'Eau, Petit-Canal, Port-Louis, Moule, Sainte-Anne et Saint-François ; au Nord et à l'Ouest de la Guadeloupe proprement dite ; Sainte-Rose, Lamentin, Petit-Bourg, Capesterre et à Marie-Galante. Production totale en 1942 : 815.340 tonnes.

La **banane** vient au premier rang des autres productions. L'exportation de la banane, qui n'était que de 35 tonnes en

1922, a atteint, en 1938, 50.280 tonnes. La production totale était de 76.500 tonnes.

Le **café** se cultive à la Guadeloupe proprement dite dans les communes du Sud et de l'Est, entre 200 et 600 mètres d'altitude. Les plus belles plantations sont celles de Vieux-Habitants, Saint-Claude, Gourbeyre, Trois-Rivières, Capesterre.

Le **cacao** se rencontre encore dans les vallées humides de Vieux-Habitants, Gourbeyre, Trois-Rivières, Vieux-Fort. Cette culture, autrefois prospère, est, depuis le cyclone de 1928, de plus en plus délaissée (3.000 hectares en 1935, 1.070 hectares en 1942).

Les **cultures vivrières**, dont les produits variés se récoltent dans toute la colonie et alimentent les marchés des bourgs et des villes :

aubergines, calalou, carottes, châtaignes, christophines, citrouilles, concombres, courges, dictame, épinards, fruits-à-pain, giraumonts, gombos, haricots, ignames, madères, malangas, navets, patates, pois d'Angole, pommes de terre, tomates, etc. ; citons, en particulier, les cultures maraîchères, le riz, dont on étend la culture à Sainte-Rose, Petit-Bourg, et surtout le maïs (qui couvrait 330 hectares, en 1942), et le manioc dont la production (3.000 tonnes en 1941) a augmenté de 50 % en trois ans.

Puis viennent :

La **vanille et le vanillon**, qui reprennent de l'importance à cause de leur prix rémunérateur (production : 8 tonnes en 1935, 21 tonnes en 1942) ;

Le **tabac**, dont la culture fut jadis prospère, et dont il n'existait que de rares plantations aux environs de Capesterre, Petit-Bourg, Baie-Mahault, Lamentin, qu'on cherche actuellement à multiplier ;

Le **coton**, dont la production, autrefois très importante (surface cultivée en 1789 : 8.878 hectares), suffit tout juste aux besoins locaux, et qui se récolte au Baillif, aux Vieux-Habitants, à St-François et surtout dans les dépendances ;

Les **arachides** (140 hectares en 1942); le ricin (60 hectares) et les cocotiers (210.000 plants entretenus), qui entrent dans le nouveau plan de cultures, et dont on étend de plus en plus les plantations.

On cultive en outre :

des plantes à épices et aromates : anis étoilé, arbre à

l'encens, bois de rose, bois d'Inde, cannélier, fenouil, giroflier, gingembre, moringa, muscadier, piments divers, poivrier, safran ou curcuma, etc. ;

des plantes à parfums : citronnelle, gombo musc ou ambrette, jasmin, oranger amer, patchouly, réséda, romarin, vétiver, ylang-ylang, etc. ;

des plantes d'ornement et des fleurs : amarante, bégonia, chrysanthème, dahlia, fuchsia, géranium, hélianthe, iris, lavande, lys, muguet, œillet, pâquerette, rose, violette, etc. ;

des plantes médicinales : aloès, absinthe, corossolier, casse, chiendent, cochléaria, eucalyptus, dattier, grande consoude, herbe charpentier, kolatier, menthe poivrée, pourpier, quinquina de Cayenne, semen-contra, sureau, thé pays, verveine, etc.

La Guadeloupe possède une grande variété de fruits :

abricot créole, acajou, ananas, avocat, amande, bananes, barbadine, bigarade ou orange amère, cachiman, caïmite, carambole, cerise créole, citron, châtaigne, coco, corossol, framboise, goyave, grenade, groseille, letchi, limon, mandarine, mangues, monbin, nêfle, orange, pamplemousse, papaye, pois doux, pomme calebasse, pomme Cythère, pomme liane, pomme Malacca, pomme rose, pomme surette, prune café, prune malgache, prune d'Espagne, quénette, raisin bord de mer, sapotille, tamarin, tamarin des Indes, etc.

Les fraisiers et certains arbres fruitiers de France : abricotiers, pêchers, font l'objet d'une culture spéciale dans les hauteurs du Matouba.

La vigne donne de bons résultats sur le littoral (raisin des Saintes).

Enfin, la forêt renferme :

des bois d'ébénisterie fine et de marquetterie : abricotier, courbaril, ébène verte, gaïac, galba, laurier rose, magnolia, mahogany, mancenillier, noyer, etc. ;

des bois de menuiserie et de construction : acajou blanc, acajou rouge, balata rouge, bois de rose, caconier, mauricif, poirier rouge, raisinier, résolu, savonnette, etc. ;

des bois de charronnage : acomat, bois noir, calebasier, goyavier à fruits, goyavier montagne, gueppois, etc. ;

des bois de fente et de tonnellerie : bois de hêtre, mapou baril, palétuvier jaune, palétuvier rouge, etc. ;

des bois de traverses de chemin de fer et d'étais de mine : bois rouge, campêche, filao, palétuvier gris, tendre à cailloux, etc. ;

des bois de chauffage : fougère, palétuvier blanc, pommier rose, raisinier bord de mer, etc. ;

des bois résineux : acajou amer, acacia, arbre à l'encens, fromager, gommier, mancenillier, etc. ;

des plantes tinctoriales et tannantes : acajou, acacia, campêche, goyavier sauvage, indigotier, icaquier, palétuvier blanc, palétuvier rouge, etc. ;

des plantes textiles : abaca, agave, balisier, bananier-corde, carata, cocotier, fromager, latanier, liane à panier, mahot, sansevière, siguine, vacoua, etc.

Ces produits, longtemps méconnus, ont obtenu la faveur du public dès qu'ils sont apparus sur le marché guadeloupéen.

2° CHEPTEL. — Le cheptel guadeloupéen, s'il ne constitue pas une ressource très importante pour la Colonie, exception faite de Saint-Martin dont l'élevage est la principale richesse, suffit aux besoins agricoles et à la consommation locale.

Il comprenait en 1942 :

52.860 bovins : zébus et bœufs créoles ; les premiers surtout destinés aux travaux de labour et au transport de la canne à sucre. La race créole donne une viande de boucherie d'assez bonne qualité. La vache créole fournit, par jour, de 6 à 12 litres d'un lait très riche en matières grasses : 5 à 6.5 %,

9.530 moutons,

15.390 chèvres,

25.560 porcs,

4.265 chevaux ; les plus appréciés pour leur endurance et leur rapidité sont ceux de Saint-Martin, renommés dans toutes les Antilles. Avec les progrès de l'automobilisme, le nombre des chevaux tendait à diminuer de plus en plus. Leur importation va croissant, du fait du regain de faveur du sport hippique,

3.370 ânes : utilisés pour les petits transports et les petites cultures,

1.745 mulets : employés avec les bœufs pour la culture et le transport de la canne à sucre.

On élève la volaille pour la consommation locale.

Le coq de combat fait l'objet d'un élevage méticuleux (Saint-Martin)."

3° PÊCHE. — Les eaux entourant l'île, très poissonneuses, permettent l'exploitation côtière et des pêches très fructueuses pour la consommation locale : crabes, homards, huîtres, lambis, langoustes, palourdes, tortues et poissons divers très recherchés pour la table : anguilles de mer ou orphies, balaous, barbarins, bonites, carangues, coulirous, daurades, sardines, tazars, thons, vieilles, etc.

Le problème de la pêche a été longtemps négligé à la Guadeloupe où près de 3.000 marins vivent des produits de la mer. La création d'une Mission des Pêches, la réorganisation et la réglementation du transport et de la vente du poisson, l'installation de dépôts frigorifiques permettent de fonder les plus grands espoirs sur cette importante source de richesse. Elle pourra bientôt être considérée comme un des facteurs essentiels de la prospérité du pays.

4° RESSOURCES MINÉRALES. — Le sous-sol guadeloupéen est peu exploité.

On y trouve :

des roches volcaniques (trachytes, basaltes, laves) en coulées importantes ; on exploite des carrières de tuf et de pouzzolane ;

des roches sédimentaires : le sous-sol d'une grande partie de l'île est formé de tuf calcaire ; la quantité considérable de madrépores, de pierre à chaux en permet la fabrication ; d'importantes plages sont formées par des bancs de sable calcaire et de sable quartzeux. On rencontre aussi du quartz concrétionné, du silex qui pourrait être exporté pour la fabrication de la poudre à fusil ;

des roches argileuses : dans certaines parties de l'île, on trouve une roche argileuse pouvant servir à la fabrication des briques. Ocre, latérite sont en couches assez importantes ;

des minéraux divers : bauxite en petites quantités, mines inexploitées de zinc et de plomb argentifère à Saint-Barthélemy. Pyrite et soufre existent aussi à l'état natif, provenant de plages très riches en sable ferrugineux et des solfatares de la Soufrière et de l'Echelle ;

des combustibles minéraux et des hydrocarbures : tourbe en gisements peu importants, shiste bitumeux, pétrole ;

des gemmes : calcédoines, jaspes, gemmes quartzieuses ;

des eaux minérales sulfureuses : bains chauds du Matouba (54°) à 1.015 mètres d'altitude ; sources du Galion (53°), au pied de la Soufrière ; source Saint-Charles (25°), à Gourbeyre ; eaux de Sofaïa (31°), à 275 mètres d'altitude, sur le territoire de la commune de Sainte-Rose ;

des eaux minérales salines : bains du Curé (41°), près du bourg de Pigeon ; Fontaine à la Lame, à Bouillante, presque toujours recouverte par les eaux de la mer, bain Palétuvier (90° à 100°), derrière le bourg de Bouillante ; eaux de Dolé-les-Bains (33° à 38°) ; Ravine Chaude du Lamentin (33°), qui rappelle, par ses propriétés, les eaux de Saint-Gaudens (Pyrénées) ;

des eaux ferrugineuses : Bains-Jaunes (31°), à 950 m. d'altitude, sur le chemin de la Soufrière ; bains de Beauvallon, etc.

Ces sources thermales ont un renom justifié et sont recommandées dans le traitement des rhumatismes, des maladies de la peau, du foie, de la rate, etc.

5° INDUSTRIE. — L'industrie dérive presque tout entière de l'agriculture.

La canne à sucre traitée dans les sucreries et les rhu-meries (815.345 tonnes en 1942) fait vivre, directement ou indirectement, près de la moitié de la population.

Les sucreries les plus importantes sont celles :

de Darboussier, à Pointe-à-Pitre, qui a produit 105.000 quintaux de sucre en 1925, et qui emploie 500 ouvriers industriels et 2.500 travailleurs agricoles ;

de Beauport, à Port-Louis, qui fabrique en moyenne 60.000 quintaux de sucre annuellement ;

de Bonne-Mère (Sainte-Rose), dont la production annuelle est de 50.000 quintaux ;

de Gardel (Moule), Marquisat (Capesterre), La Retraite

(Baie-Mahault), Blanchet, Sainte-Marthe, Le Comté de Lohéac, Jaula, Grosse-Montagne, Rougeol, etc.

En 1941, il existait 105 distilleries, dont 60 travaillant effectivement.

Les exportations de sucre et de rhum à destination de la France sont contingentées, ce qui limite la production qui était, en 1942, de 69.600 tonnes pour le sucre et, en 1941, de 88.740 hectolitres d'alcool dont 10.500 hectolitres d'alcool à 96° pour la préparation du carburant antillais.

Outre les sucreries et les distilleries, on ne trouvait guère que quelques fabriques de liqueurs (Basse-Terre, Pointe-à-Pitre, Vieux-Habitants, Saint-Claude, Capesterre, Goyave, Moule), des chocolateries (Basse-Terre, Gourbeyre, Dolé-les-Bains), des scieries, des tanneries, des corderies, des chaufourneries, des briqueteries, des savonneries, des salines.

L'obligation dans laquelle s'est trouvée la Colonie de se suffire à elle-même a fait naître ou se développer, durant ces dernières années, de nombreuses industries : fabriques de pâtes alimentaires (Basse-Terre, Saint-Claude) et de biscuits (Basse-Terre, Gourbeyre, Pointe-à-Pitre), de féculs (Basse-Terre, Gourbeyre, Petit-Bourg), de fruits séchés (200 tonnes de bananes en 1941), de fruits cristallisés, de pâtes de fruits (Basse-Terre, Pointe-à-Pitre, Saint-Claude, Dolé-les-Bains), de parfumerie et de produits hygiéniques (Moule).

Une huilerie et une manufacture de tabac (tabac et cigarettes « Cacique ») ont été créées à Pointe-à-Pitre.

Citons enfin le travail, remis en honneur, des fibres du latanier, du cocotier, du carata et du vétiver (chapeaux, sacs, tapis, brosses), celui du bois (menuiserie, ébénisterie) et quelques petits chantiers de construction navale (Saint-Martin, Saintes, Saint-Barthélemy).

COMMERCE. — A la Guadeloupe, pays de monoculture, l'économie est basée sur l'échange ; aussi, le commerce est-il très développé.

Le chiffre total du commerce était de plus d'un demi-milliard (547.000.000 de francs) en 1938 ; soit une moyenne de près de 1.800 francs par habitant, moyenne dix fois supérieure à celle de l'Afrique Noire.

Le commerce d'exportation a pour base la production agricole.

En 1938, la Guadeloupe a exporté :

453.281	quintaux de sucre (606.567 quintaux en 1937),
502.808	— bananes,
3.265	— café (4.390 quintaux en 1937),
1.342	— cacao,
10.435	— vanille et de vanillons (15.142 quintaux en 1937),

115.466 hectolitres de rhum et de tafia,

des oranges et des citrons, du roucou, des noix de coco, de la canne à sucre, des tomates, des ananas, du bois de campêche et des bois durs, de l'huile de bois d'Inde, etc., d'une valeur totale de 296 millions de francs.

Les importations, qui ont atteint 251 millions de francs en 1938, consistent surtout en animaux vivants, farineux, fruits et graines, vins, denrées coloniales, bois, métaux produits chimiques, couleurs, verres et cristaux, fils, tissus, papiers et applications, peaux brutes préparées, armes, poudre, munitions, instruments de musique, outils, cycles, automobiles, essences et huiles lampantes, etc.

La France tient de loin la première place dans ce commerce (80 %). Les importations étrangères consistent surtout en denrées alimentaires de première nécessité.

Ce mouvement commercial s'est effectué à l'entrée par 646 navires dont 365 battant pavillon français, jaugeant 763.100 tonneaux, et 281 navires battant pavillon étranger, jaugeant 429.885 tonneaux ; à la sortie par 616 navires dont 354 battant pavillon français, jaugeant 768.445 tonneaux, et 262 battant pavillon étranger, jaugeant 402.465 tonneaux.

7° PORTS. — Les ports de Pointe-à-Pitre et de Basse-Terre sont les seuls ouverts au commerce, et la plus grande partie du mouvement commercial se fait par Pointe-à-Pitre.

Situé au fond du Petit Cul de Sac Marin, golfe formé par le rapprochement de la Guadeloupe proprement dite et de la Grande-Terré et bien protégé par des récifs coralliens en partie noyés et par un groupe d'îlets, le port de Pointe-à-Pitre est un des plus importants et des plus sûrs des Antilles. De récents aménagements en ont fait un port moderne, appelé à jouer un grand rôle dans l'économie du pays.

Basse-Terre, le deuxième port de la colonie, est située au Sud-Est de la Guadeloupe proprement dite. C'est une

rade ouverte et mal abritée, mais d'accès facile. Son importance s'est accrue considérablement par suite du développement du commerce de la banane.

Les autres ports sont :

A la Guadeloupe proprement dite :

a) sur la côte occidentale :

l'Anse-à-la-Barque, à 7 milles au Nord de Basse-Terre. Longue de 1 kilomètre et large de 400 mètres, c'est une baie bien abritée et d'accès facile, avec des fonds de 9 mètres.

la rade de Pointe-Noire, qui présente de grandes analogies avec celle de Basse-Terre ;

les anses de Bouillante et de Pigeon ;

la baie de Deshaies, vaste et bien abritée avec des fonds de 13 mètres.

L'Anse-à-la-Barque et la baie de Deshaies sont les rades les plus sûres de la Guadeloupe proprement dite ;

b) sur la côte orientale :

l'anse des Trois-Rivières, en communications suivies avec les Saintes ;

la baie de Sainte-Marie, où débarqua Christophe Colomb le 4 novembre 1493, et qui a pris une certaine importance depuis les transformations industrielles opérées sur le territoire de Capesterre ;

c) sur la côte nord :

les mouillages de Sainte-Rose, de l'anse Dupuy, de Cercelle et de Baie-Mahault.

A la Grande-Terre :

a) sur la côte méridionale :

Sainte-Anne, dont la baie est protégée par des récifs de coraux ;

Saint-François, qui présente les mêmes caractéristiques nautiques que Sainte-Anne ;

b) sur la côte occidentale :

Petit-Canal et Port-Louis. La rade de Port-Louis, trop ouverte, n'est hospitalière que de juin à octobre ;

c) sur la côte orientale :

un seul mouillage, celui du Moule, qui fut un port sucrier prospère. Il a beaucoup perdu de son importance.

8° PHARES ET FEUX. — L'éclairage des côtes de la Guadeloupe présente un intérêt particulier, du fait de

la situation de l'archipel sur plusieurs lignes maritimes importantes très fréquentées.

Cet éclairage est assuré par :

le phare de la Désirade, sur la pointe Nord-Est de cette dépendance : feu à deux éclats blancs toutes les dix secondes ; portée : 22 milles ;

le phare de la Petite-Terre, à 4,5 milles au Sud de la Pointe des Châteaux ; feu fixe blanc ; portée : 20 milles ;

le phare du Gosier, aux abords de l'entrée de Pointe-à-Pitre ; feu à deux éclats rouges toutes les dix secondes ; portée : 17 milles ;

les feux de Monroux et de Fouillole, les bouées lumineuses du Mouchoir Carré et celles de la Passe du Port, à l'entrée de Pointe-à-Pitre ;

les feux de Sainte-Marie, de Basse-Terre, de l'Anse-à-la-Barque, du Moule, de Port-Louis, de l'Anse-Bertrand, de Terre-de-Haut (Saintes), de Saint-Louis et de Grand-Bourg (Marie-Galante), de Gustavia (Saint-Barthélemy) et de Marigot (Saint-Martin).

9^o VOIES DE COMMUNICATION. — Les villes, bourgs et hameaux de la colonie sont reliés par 370 kilomètres de routes coloniales et 844 kilomètres de chemins vicinaux et de voies de grande communication, soit 1.214 kilomètres de voies classées et une moyenne de 0,68 kilomètre de route par kilomètre carré de territoire. La colonie a fait pour l'aménagement et l'amélioration de son réseau routier un effort très important.

Un service de cabotage à voile et à vapeur réunit les villes aux principaux bourgs côtiers et aux dépendances : les Saintes, Marie-Galante, la Désirade, Saint-Martin, Saint-Barthélemy.

Il n'existe à la Guadeloupe aucune ligne de chemin de fer d'intérêt général ; quelques voies ferrées, créées par les usines les plus importantes : Darboussier, Beauport, etc., servent au transport de la canne à sucre.

La navigation fluviale est peu développée ; seuls, le canal des Rotours et quelques rivières du Nord de la Guadeloupe proprement dite (Grande Rivière à Goyave, Lézarde, etc.) sont utilisés pour le transport de la canne à sucre et de ses succédanés.

En temps normal, les relations avec l'extérieur sont assurées par les paquebots de la Compagnie Générale

Transatlantique de la ligne Bordeaux-Colon, et Saint-Nazaire-Colon, qui effectuent un voyage mensuel sur chaque ligne. Des cargos de la même compagnie et des bananiers de la Compagnie des Transports Isothermiques effectuent des voyages fréquents.

La Compagnie des Messageries Maritimes a un service sur Tahiti et la Nouvelle-Calédonie via Panama et, de même que la Compagnie des Transports Maritimes à Vapeur, fait escale à la Guadeloupe pour y prendre du fret.

Les échanges avec l'Amérique s'effectuent par diverses compagnies : *Quebec Line, Aluminium Line, Ocean Dominion Steamship Corporation, Canadian National Steamship, Furness Bermuda Line, American Carribean Line, etc.*

Les hydravions de la *Pan American Airways*, qui font escale à Pointe-à-Pitre, assurent les liaisons aériennes. Un champ d'atterrissage a été aménagé au Moule en 1927.

La Guadeloupe communique avec ses dépendances par T. S. F. et avec l'Europe et l'Amérique par T. S. F. (Station de Destrellan) et par les câbles de la Compagnie Française des Câbles Télégraphiques et de la *West India and Panama Telegraph Company*.

C — GÉOGRAPHIE HUMAINE

1° **ADMINISTRATION.** — La Guadeloupe, qui est représentée au Parlement par un sénateur et deux députés, est administrée par un gouverneur dépendant du ministre des Colonies.

Le chef de la colonie est assisté d'un conseil privé ainsi composé : le gouverneur, le secrétaire général, le chef du service judiciaire, le directeur de la Banque de la Guadeloupe, deux conseillers et le secrétaire-archiviste. Les deux conseillers peuvent être remplacés par deux conseillers suppléants.

Quand le conseil privé se constitue en conseil du contentieux administratif, deux magistrats lui sont adjoints, et un fonctionnaire nommé par le gouverneur y remplit les fonctions de commissaire du gouvernement.

Il y a, en outre, un conseil général composé de 36 membres. La commission départementale, qui existe dans les conseils généraux métropolitains est remplacée par une commission coloniale composée de 7 membres.

Les attributions conférées en France au conseil de préfecture sont dévolues, ici, au conseil du contentieux administratif et au conseil privé.

Les services centraux sont placés sous l'autorité immédiate du gouverneur.

2° DIVISIONS ADMINISTRATIVES. — La Guadeloupe est divisée en deux arrondissements : Basse-Terre et Pointe-à-Pitre.

L'arrondissement de Basse-Terre comprend six cantons : Basse-Terre, Capesterre, Pointe-Noire, Marie-Galante, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, et dix-neuf communes.

L'arrondissement de Pointe-à-Pitre compte cinq cantons : Pointe-à-Pitre, Lamentin, Port-Louis, Le Moule et Saint-François, et quatorze communes.

3° POPULATION. — La population totale de la Guadeloupe et de ses dépendances est de 304.239 habitants (recensement de 1936). Soit une densité de 170 habitants au kilomètre carré. Mais si l'on tient compte des zones montagneuses inhabitées de la Guadeloupe proprement dite, on arrive, en certains endroits de cette partie de la colonie, à une moyenne approximative de 500 habitants au kilomètre carré. C'est une des plus fortes densités du globe.

Les premiers habitants de l'île : les Caraïbes, ont disparu. La population se compose de blancs créoles, de beaucoup les moins nombreux, descendant des anciens colons français ; de noirs descendant des esclaves amenés d'Afrique lors de la traite des nègres, et surtout de mulâtres.

« Par la rencontre des deux races (blanche et noire), les Antilles devinrent un grand théâtre de croisement d'où est résulté le mulâtre ou homme de couleur. Les produits de métissage, à des degrés divers, constituent le fond de la population de la Guadeloupe. » (1)

Le français est parlé sur tout le territoire de la colonie. La population parle également le créole, langage pittoresque qui a sa littérature et où survivent quelques mots caraïbes. L'usage de l'anglais est assez courant dans les dépendances de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

(1) Docteur Clarac.

4° RELIGIONS. — Le catholicisme est la religion de la grande majorité de la population. La Guadeloupe forme un diocèse qui, depuis 1910, relève directement de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Il existe un consistoire de l'église protestante à Marigot (Saint-Martin), mais le nombre des protestants reste faible.

5° VILLES ET COMMUNES. — Le chef-lieu est Basse-Terre (13.638 habitants).

Située au Sud-Ouest de la Guadeloupe proprement dite, Basse-Terre est le centre administratif et spirituel et le principal port bananier de la colonie.

Siège des différents services publics et de la trésorerie générale ; évêché ; cour d'appel ; tribunal de première instance ; tribunal de commerce ; justice de paix ; chambres de commerce et d'agriculture ; succursales de la Banque de la Guadeloupe, du Crédit Guadeloupéen, de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie ; collège Gerville-Réache et collège de jeunes filles ; musée rétrospectif ; bibliothèque publique ; hôpital-hospice Saint-Hyacinthe.

Pointe-à-Pitre (43.551 habitants), au Sud-Ouest de la Grande-Terre, au fond du Petit Cul de Sac Marin, est le grand centre commercial de la Guadeloupe. Son port, récemment aménagé, est un des plus vastes et des plus sûrs des Antilles.

Cour d'assises ; tribunal de première instance ; tribunal de commerce ; justice de paix ; siège de la Banque de la Guadeloupe et du Crédit Guadeloupéen ; succursale de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie ; caisse coopérative de prêts ; chambres de commerce et d'agriculture ; lycée Carnot ; cours Michelet ; musée l'Herminier ; musée Schœlcher, musée Social ; bibliothèque ; hôpital général.

Le Moule, ville de 17.159 habitants sur la côte Est de la Grande-Terre ; son port, exposé aux vents du Nord et aux raz de marée, a beaucoup perdu de son ancienne importance ; justice de paix ; usine Gardel.

Les autres agglomérations sont :

dans le canton de Basse-Terre :

Baillif (3.523 habitants) ;

Vieux-Habitants (6.462 habitants) ; mouillage de l'Anse-à-la-Barque ;

Saint-Claude (10.370 habitants) ; cure d'air ; hôpital civil

et militaire ; hôpital psychiatrique ; camp Amiral Jacob ;
eaux thermales ;

Gourbeyre (4.267 habitants) ; cure d'air ; eaux thermales
de Dolé-les-Bains ;

Vieux-Fort (1.608 habitants) ;

dans le canton de Capesterre :

Capesterre-de-Guadeloupe (11.537 habitants) ; port de
Sainte-Marie ; justice de paix ; usine Marquisat ;

Goyave (1.952 habitants) ;

Trois-Rivières (10.462 habitants) ; mouillage du Bord-de-
Mer ;

dans le canton de Pointe-Noire :

Pointe-Noire (10.286 habitants) ; mouillage ; justice de
paix ;

Bouillante (9.668 habitants) ; mouillage ; eaux thermales ;

Deshaies (4.331 habitants) ; port de refuge ;

dans le canton de Pointe-à-Pitre :

Abymes (12.416 habitants) ;

Gosier (9.524 habitants) ; station balnéaire ;

Morne-à-l'Eau (12.577 habitants) ; usine Blanchet ;

dans le canton du Lamentin :

Lamentin (8.592 habitants) ; usines Jaula et Grosse-
Montagne ; justice de paix ; eaux thermales ;

Baie-Mahault (7.446 habitants) ; mouillage ; usine cen-
trale électrique ; usin^{es} La Retraite ;

Petit-Bourg (6.700 habitants) ; mouillage ; usine Rougeol ;

Sainte-Rose (9.812 habitants) ; mouillage ; usine Le
Comté de Lohéac ; eaux thermales ;

dans le canton du Moule :

Sainte-Anne (15.261 habitants) ; mouillage ; station bal-
néaire ; usine Courcelles ;

dans le canton de Saint-François :

Saint-François (6.589 habitants) ; mouillage ; justice de
paix ; usine Sainte-Marthe ;

dans le canton de Port-Louis :

Port-Louis (7.177 habitants) ; mouillage ; justice de paix ;
usine Beauport ;

Anse-Bertrand (7.590 habitants) ;

Petit-Canal (9.307 habitants).

6° JUSTICE. — La Guadeloupe est divisée, au point de vue judiciaire, en deux arrondissements : Basse-Terre et Pointe-à-Pitre.

Une cour d'appel siège à Basse-Terre. Elle est composée d'un président, de cinq conseillers, d'un greffier, de commis-greffiers. Un procureur général, chef du service judiciaire, exerce auprès de cette cour les fonctions de ministère public ; il est assisté d'un substitut.

Deux tribunaux de première instance sont établis à Basse-Terre et à Pointe-à-Pitre. Ils tiennent lieu, en même temps, de tribunaux de commerce. Dans ce cas, deux juges consulaires remplissent les fonctions d'assesseurs.

Les tribunaux de première instance se composent obligatoirement d'un président, de deux juges au moins, d'un procureur de la République, d'un greffier, de commis-greffiers, facultativement de deux juges suppléants rétribués.

A Pointe-à-Pitre, le procureur de la République est assisté d'un substitut.

Une cour d'assises siège à Pointe-à-Pitre. Elle se réunit trimestriellement.

Les justices de paix ordinaires sont au nombre de huit : Basse-Terre, Capesterre, Pointe-Noire, Pointe-à-Pitre, Lamentin, Port-Louis, Moule, Saint-François.

Dans les dépendances de Marie-Galante, Saint-Martin et Saint-Barthélemy existent des justices de paix à compétence étendue, qui tiennent lieu à la fois de justices de paix ordinaires et de tribunaux de première instance.

Ces diverses juridictions, en matière civile ainsi qu'en matière pénale, ont des attributions analogues à celles des juridictions similaires de la métropole.

Les juridictions administrative, militaire et commerciale fonctionnent dans la colonie comme en France.

7° ARMÉE ET MARINE. — Les forces militaires de la Guadeloupe comprennent une compagnie d'infanterie coloniale et un détachement de gendarmerie.

Le service du recrutement et l'inscription maritime fonctionnent de la même manière que dans la métropole.

8° INSTRUCTION PUBLIQUE. — L'enseignement primaire est donné dans 112 écoles publiques. Dans les centres les plus importants, les études primaires se poursuivent dans des cours complémentaires.

Les élèves-instituteurs et les élèves-institutrices, recrutés chaque année par concours, suivent les cours d'une école normale mixte annexée au lycée Carnot.

Les établissements secondaires : lycée Carnot et cours Michelet à Pointe-à-Pitre, collège Gerville-Réache et collège de jeunes filles à Basse-Terre, préparent au brevet de capacité colonial, qui est obtenu dans les mêmes conditions que le baccalauréat.

Les diplômes délivrés dans la Colonie peuvent être échangés contre les diplômes correspondants métropolitains.

L'enseignement technique, industriel et commercial est assuré par :

un collège technique masculin, annexé au lycée Carnot de Pointe-à-Pitre, comprenant une section industrielle, formée de deux ateliers : bois et fer, et une section commerciale mixte ouverte aux jeunes filles,

un collège technique féminin, annexé au cours Michelet, comprenant une section ménagère et une section de métiers féminins

et des sections professionnelles annexées à des cours complémentaires ou à des écoles primaires, et comprenant un ou plusieurs ateliers.

Un cours de navigation est ouvert à Pointe-à-Pitre.

L'enseignement libre touche surtout les jeunes filles et est presque exclusivement entre les mains des religieuses de Saint-Joseph de Cluny (établissements de Basse-Terre, Pointe-à-Pitre, Saint-Claude, Moule).



III — Les dépendances



A la Guadeloupe sont rattachées administrativement six dépendances qui sont, en suivant l'ordre décroissant de leur superficie : Marie-Galante, Saint-Martin, la Désirade, Saint-Barthélemy, le groupe des Saintes et la Petite-Terre.

1° **MARIE-GALANTE.** — Située par 15° 53' 3" de latitude Nord et 63° 39' 21" de longitude Ouest, à 27 km. 5 à l'Est-Sud-Est de Capesterre (Guadeloupe), Marie-Galante

est la plus grande des dépendances de la Guadeloupe. Sa superficie est de 150 kilomètres carrés environ.

C'est un vaste plateau calcaire de 15 km. 5 du Nord au Sud, et de 15 kilomètres de l'Est à l'Ouest, en forme d'assiette renversée, qui se rattache géologiquement à la Grande-Terre.

Elle comprend, au Nord, un plateau de 100 mètres d'altitude, puis une petite chaîne montagneuse : la Barre de l'île, qui culmine à 205 mètres au mont Constant. Le Sud, moins accidenté, est dominé par les mornes Lalanne et Latreille.

Deux rivières principales : la rivière Saint-Louis et celle du Vieux-Fort.

Les côtes se développent sur 83 kilomètres. La côte Sous-le-Vent est très saine. La côte du Sud et une partie de celle de l'Est sont enveloppées par des récifs interrompus par des passes.

Marie-Galante n'a pas encore atteint son plein développement au point de vue agricole. Les terres y sont fertiles, mais de vastes superficies demeurent encore en friche, particulièrement dans le Nord-Est de l'île. Les principales cultures sont celles de la canne à sucre, du cotonnier, des pois d'Angole, des arbres fruitiers (sapotilliers). Marie-Galante est couverte de forêts : le campêche y domine.

La culture de la canne à sucre alimente quelques usines (Grand'Anse, Pirogue, Bernard, Doro) et quelques distilleries (Karukéra, Moustisque, Vangout).

La population totale de l'île est de 29.746 habitants (recensement de 1936).

Marie-Galante forme un canton divisé en trois communes :

Grand-Bourg (12.827 habitants). Situé sur la côte Ouest, c'est le principal port de la dépendance. Une justice de paix à compétence étendue y siège ; usines Grand'Anse et Pirogue ;

Capesterre-de-Marie-Galante (8.542 habitants), au Sud-Est de l'île. Usine Bernard ;

Saint-Louis (8.377 habitants), au Nord-Ouest. Sa rade est constituée par un simple infléchissement de la côte et n'offre qu'un abri relatif aux navires. Usine Doro.

2° **SAINT-MARTIN.** — L'île de Saint-Martin se trouve par 18° 5' 3" de latitude Nord et 65° 25' de longitude Ouest, à 200 kilomètres au Nord-Nord-Ouest de la Guadeloupe.

Elle est partagée entre la France et la Hollande. La partie française (près des 2/3 de la superficie totale) s'étend sur 5.177 hectares.

Saint-Martin comprend, outre quelques îlets dont le plus important est Tintamarre, une langue de sable, les Terres-Basses, séparée par le vaste étang de Simpson's Bay (250 hectares) d'une partie accidentée dont les morne se prolongent jusqu'à la mer. Le plus élevé, le morne Paradis, a 584 mètres d'altitude.

Les côtes sont coupées par des baies profondes, et offrent d'excellents mouillages aux navires.

Le climat est tempéré et l'air pur.

Saint-Martin a un sol léger, pierreux et sec, d'une grande fertilité quand il est arrosé par des pluies abondantes. La presque totalité de la surface cultivée est en pâturage (2.500 hectares environ pour 50 hectares de cultures vivrières). Les principales ressources consistent dans l'exploitation des salines et l'élevage du bétail. Les chevaux de Saint-Martin sont réputés. Les côtes, très poissonneuses, sont habitées par de nombreux oiseaux aquatiques.

Le commerce est libre et très actif.

Les exportations consistent surtout en bétail et produits laitiers, en sel et poissons salés.

Les principales importations sont : la farine, les légumes secs, les étoffes, le bois, le fer et les tôles en provenance de l'Amérique ; le rhum, le sucre, le riz et la morue en provenance de la Guadeloupe. Une partie de ces marchandises est réexportée sur la partie hollandaise et l'île d'Anguille.

De nombreuses lignes de navigation font escale à Saint-Martin.

Saint-Martin forme un canton de 6.450 habitants (recensement de 1936).

Les principaux mouillages sont ceux de :

Marigot, baie calme située sur la côte Nord-Ouest de l'île. Siège d'une justice de paix à compétence étendue ;

la baie de Grand'Case, qui reçoit les navires venant chercher du sel ;

l'étang aux Huitres.

L'anglais est d'un usage courant dans l'île.

3° LA DÉsirADE. — La Désirade se trouve à 11 km. à l'Est de la Pointe des Châteaux, par 16° 21' de latitude Nord et 63° 22' 51" de longitude Ouest. Cette île étroite (11 km. 300 de long sur 2 kilomètres de large) et calcaire

est constituée par un plateau, abrupt au Nord-Est, qui s'incline en pente douce à l'Ouest, et dont les points culminants sont le morne Cybèle et le morne Frégate (280 m.).

Sa superficie est de 27 kilomètres carrés.

Elle est arrosée par la rivière de la Pointe du Nord et par la ravine Cybèle.

Les côtes, qui s'étendent sur 22 kilomètres, sont inhospitalières.

Le sol, sablonneux et aride, convient à la culture du coton et à l'élevage du mouton. La pêche, qui est particulièrement fructueuse aux abords de l'île et occupe plus du tiers de la population, est la principale ressource.

La Désirade forme une commune de 1.710 habitants (recensement de 1936) dépendant du canton de Saint-François.

Les bourgs principaux sont :

l'Anse du Galet, au Sud-Ouest de l'île, mouillage ouvert et sans abri contre la houle du Nord ou du Sud ;

Grand'Anse

et le Souffleur.

Une léproserie est installée dans le Sud-Est de l'île depuis 1728.

La Désirade souffre de son isolement. Ses relations avec la Grande-Terre sont, en effet, des plus incommodes, le canal de la Pointe des Châteaux étant souvent agité.

4° SAINT-BARTHÉLEMY. — L'île de Saint-Barthélemy se trouve au Sud-Est de Saint-Martin, à 175 kilomètres de la Guadeloupe, par 17° 5' 35" de latitude Nord et 65° 10' de longitude Ouest.

C'est une île irrégulière de 21 kilomètres carrés de superficie, au relief accidenté (point culminant : Grand-Fond [286 mètres]).

Les côtes, très découpées, offrent des abris sûrs aux navires de petit tonnage.

Le sol, aride, formé d'un sable pulvérulent, est peu fertile.

Les ressources agricoles et industrielles sont peu importantes. Saint-Barthélemy possède une saline et des mines inexploitées de zinc et de plomb argentifère.

L'activité économique étant des plus réduites, le trafic est de peu d'importance.

La population était de 2.479 habitants en 1936. L'île forme un canton. Le chef-lieu : Gustavia, fondé par les Suédois, est un bon mouillage pour les petits navires. C'est le siège d'une justice de paix à compétence étendue.

L'Orient n'est qu'un gros village à 3 km. de Gustavia.

5° **LES SAINTES.** — L'archipel des Saintes groupe huit îlets, d'une superficie totale de 14 kilomètres carrés environ, par 15° 54' 36" de latitude Nord et 64° 1' 40" de longitude Ouest, à 12 kilomètres au Sud-Est de la Pointe du Vieux-Fort.

Ce sont : Terre-de-Haut, Terre-de-Bas, l'Îlet-à-Cabrits, Grand-Îlet, le Pâté, les Augustins, la Ronde et la Coche.

Terre-de-Haut et Terre-de-Bas sont les plus importants.

Terre-de-Haut, de forme très irrégulière, est composée d'une série de mornes : le Chameau (316 mètres d'altitude), le morne Piton (140 mètres), le morne Morel (130 mètres), le morne à Myr (110 mètres), que relie des flèches de sable.

Sa superficie est de 452 hectares.

Les côtes, très découpées, offrent des plages paisibles comme le Marigot, ou agitées comme Grand'Anse, des cordons de dunes, des falaises démantelées et une rade magnifique : le Mouillage.

Terre-de-Bas, moins découpée que Terre-de-Haut, a une superficie de 945 hectares. C'est un plateau de 3 km. 600 du Nord au Sud, et de 3 km. 300 de l'Est à l'Ouest. Le point culminant est le morne Paquet (284 mètres).

Les côtes élevées ne sont accessibles que par les Anses.

On cultive aux Saintes : le coton, le maïs (élevage de la volaille), quelques vivres (haricots). Le raisin des Saintes est justement apprécié.

La pêche est la ressource principale de l'archipel : la moitié de la population en vit.

Un petit chantier de construction navale est établi à Coquelet (Terre-de-Haut).

Terre-de-Haut et Terre-de-Bas forment deux communes de 872 et 1.172 habitants (recensement de 1936), dépendant du canton de Capesterre.

6° **PETITE-TERRER.** — La Petite-Terre groupe deux îlots : Terre-d'en-Haut et Terre-d'en-Bas, d'une superficie totale de 344 hectares, par 16° 10' 29" de latitude Nord et 61° 6' 7" de longitude Ouest, à 4 milles 5 au Sud de la Pointe des Châteaux.

Un phare, construit en 1841, se trouve à l'extrémité orientale de la Terre-d'en-Bas.



Edition provisoire